Envoyé en préfecture le 03/06/2020 Reçu en préfecture le 03/06/2020

8 - JUIN 2020====

ID: 056-215601626-20200603-APSG20200515-AI



## Secrétariat général

**EXTRAIT DU REGISTRE** DES ARRÊTÉS DU MAIRE

COMMUNE DE PLOEMFUR

## Arrêté n°SG2020 -05- 15 portant délégation de de fonction à

M. Pascal GUERIF, conseiller municipal délégué

Le Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints,

Considérant que, chaque adjoint au Maire ayant reçu une délégation de fonction, il apparaît nécessaire, pour la souplesse et la rapidité d'administration de la commune, de déléguer des fonctions à certains conseillers municipaux,

## ARRÊTE

Article 1: Délégation de fonction est donnée à M. Pascal GUERIF, conseiller municipal délégué, dans le domaine de l'agriculture, de la cuisine centrale et à l'alimentation durable ;

Article 2 : Délégation est donnée à M. Pascal GUERIF, conseiller municipal délégué, à l'effet de signer tout document ou acte relevant des domaines délégués ;

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressée et transmis à la sous-préfecture de Lorient;

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Ploemeur, le 3 - JUIN 2020

Le Maire

Notifié le

8 - JUIN 2020

Pascal GUERIF

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en sous-préfecture de Lorient,

De l'affichage le 8 - JUIN 2020